

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du lundi 29 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 23/10/2018

Début de la séance : 18h08

Fin de la séance : 20h34

Nombre de votants : 92

Le compte-rendu analytique de la séance du lundi 29 octobre 2018
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 06/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet :

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FRADCOURT, Mme FINET, MM. JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, DHONDT, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLOT, HÉMART, GUÉANT, BOURGOIS, LORIC, MENDÈS-BORGÈS, SAVREUX, HUTIN, ANGER, CARDON, DUPILLE, Mmes DELÉTRÉ, VERRIER, ALLAIS, RODINGER, HAMADI, GUÉROULT, ROY, MM. FOUCAULT, CLAISSE, Mmes BUDYNEK, BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mmes LION-LEC, LEPRESLE, ANNOOT, BOUVET, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, MM. HADOUX, MILLE, CAPRON, Mme PINON, MM. DUFLOUCQ, PENAUD, Mme DUBREUCQ, M. LEFEUVRE, Mme LAPA, M. POIRET, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, DE FRANCQUEVILLE, JOVELET, GRUMETZ, BEAUPÈRE, ÉVRARD, LEPOETRE, DE-WITASSE-THÉZY, CANDÉLA, Mme LANGLACÉ, MM. DARRAGON, DUFOUR, DUSSART, Mme TREFCON, M. PIGOUT, Mmes THUILOT, BRIAULT, MM. VIGNOLLE, CARON, LELEU, MAQUET. M. CLAIRE a siégé pour la commune de FERRIÈRES

Membres empêchés :

M. ABET (pouvoir à Mme VERRIER), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. FRADCOURT), Mme BERGER (pouvoir à M. ANGER), Mme BOUCHEZ (pouvoir à Mme THUILOT), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI), M. DELRUE (pouvoir à M. VITRY), Mme DEVAUX (pouvoir à M. PIGOUT), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme DUVIVIER (pouvoir à Mme DUBREUCQ), Mme MAKDASSI-FARKOUH (pouvoir à M. SAVREUX), M. MOLLIENS (pouvoir à M. PARISOT), M. NAVARRE (pouvoir à M. ÉVRARD), Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), Mme LE-CLERCQ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du lundi 29 octobre 2018

(pouvoir à M. FOUCAULT), M. BILLOT, Mme CRINON, MM. THÉVENIAUD, SÉRY, TAUFOR.

M. JARDÉ est arrivé à 18H14 (point n°3), M. RIFFLART est arrivé à 18H16 (point n°3), Mme DOURNEL-GARAT est arrivée à 18h20 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18H26 (point n°4), Mme BOHAIN est arrivée à 18H28 (point n°6), Mme ALLAIS est arrivée à 20H13 (point n°51). Mme GUÉROULT (pouvoir à Mme BOHAIN) a quitté la séance à 19H08 (point n°18), M. MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ) a quitté la séance à 19H55 (point n°25), Mme LION-LEC a quitté la séance à 19H58 (point n°35).

Alain GEST donne lecture du rapport suivant

La séance est ouverte à 18H08.

1 - Délégations de vote.

Daniel ABET a donné pouvoir à Annie VERRIER,
Nedjma BEN MOKHTAR a donné pouvoir à Pascal FRADCOURT,
Françoise BERGER a donné pouvoir à René ANGER,
Marie-Hélène BOUCHEZ a donné pouvoir à Monique THUILOT,
Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ,
Hubert DELARUE a donné pouvoir à Sonia HAMADI,
Joël DELRUE a donné pouvoir à Claude VITRY,
Valérie DEVAUX a donné pouvoir à Patrick PIGOUT,
Martin DOMISE a donné pouvoir à Alain GEST,
Laurence DUVIVIER a donné pouvoir à Marie-Claire DUBREUCQ,
Raïfah MAKDASSI-FARKOUH a donné pouvoir à Pierre SAVREUX,
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Daniel PARISOT,
Maurice NAVARRE a donné pouvoir à Dominique ÉVRARD,
Françoise ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX,
Jacques LESSARD a donné pouvoir à Pascaline ANNOOT,
Nathalie LE CLERCQ a donné pouvoir à Marc FOUCAULT,
Isabelle CRINON, Jean-Claude BILLOT et Philippe THÉVENIAUD se sont excusés,
Christian CLAIRE a siégé pour la commune de FERRIÈRES,
Hubert TAUFOUR et Karim SÉRY étaient absents.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Monsieur Pierre SAVREUX en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

Le Président a informé l'assemblée qu'il avait reçu deux questions orales qui seraient évoquées en fin de séance.

Il a également indiqué que la prochaine séance du conseil métropolitain se déroulerait le jeudi 22 novembre 2018, à 18 heures, en salle des Assemblées, avec comme point majeur de l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Le Président a donné la parole à Monsieur Pierre SAVREUX qui a présenté un diaporama sur la clôture du cycle centenaire 2016/2018, dont les principales vues sont reprises ci-dessous et qui a été diffusé par messagerie électronique aux conseillers métropolitains.



Aux lendemains



Clôture du cycle Centenaire 2016 / 2018

Du 9 au 16 novembre 2018



Regards sur la Grande Guerre

Jusqu'au 11 novembre

Suivez à travers les panneaux d'exposition dans le centre-ville l'histoire de bâtiments remarquables, de rues, de quartiers durant la période du conflit. Regards sur la Grande Guerre permet de mettre en lumière l'environnement quotidien des amiénois et des visiteurs en révélant l'histoire, parfois oubliée, de certains bâtiments à travers les photographies des fonds des bibliothèques et des archives municipales et communautaires d'Amiens Métropole. Qu'elle soit foisonnante ou ville martyre évacuée lors de plusieurs épisodes de bombardement, on se projette dans une ville au patrimoine particulièrement riche malheureusement déjà disparu en grande partie durant ce conflit. Pour la saison 2018, ce sont les communes d'Amiens Métropole qui seront mises à l'honneur.



// Expositions

Exposition urbaine permanente

Jusqu'au 11 novembre

Centre-ville d'Amiens

Parmi Nous

Faisant corps avec les murs d'Amiens, des portraits rappellent la cohabitation des habitants avec les soldats de 24 nations lors du conflit dans la Somme. Par cette installation, nous leur rendons hommage afin qu'aujourd'hui les descendants de ces soldats australiens, britanniques, néo-zélandais, irlandais, canadiens... reçoivent une marque de gratitude pour les sacrifices d'hier. Aux côtés des magnifiques images appartenant à l'Imperial War Museum de Londres et de l'Australian War Memorial de Canberra, on retrouve des collections privées comme le fonds Warloy Baillon, conservée au Musée de Villers Bretonneux ou les collections de l'Historial de Péronne.

Exposition réalisée par Lucie Lom, collectif d'artistes, et Amiens Métropole



Dessiner la Paix

Le 7 novembre 1918 le « cessez le feu » résonnait sur les champs de bataille, en Picardie. Amiens Métropole aborde sa dernière saison dédiée au Centenaire avec le fil rouge passionnant et fédérateur de la Paix, avec une ouverture et une sensibilité autant historiques que contemporaines.

En 2014, le Musée de la Caricature de Krems (Autriche) exposait une collection de dessins de presse dédiée à la colombe de la paix. Ces œuvres, créés entre 1954 et 2013, exploitent la caricature, l'allégorie, le paradoxe, la provocation ou d'autres procédés. Ils mettent en scène diverses initiatives et exposent en même temps leurs limites, pour démontrer la fragilité de la notion de paix, d'hier à aujourd'hui. L'exposition « Dessiner la paix » à Amiens éclaire ces dessins dans un nouveau contexte:

La collection du musée autrichien sera enrichie de 30 dessins datant de 1919 à 2018. La scénographie (sofas avec vue sur la cathédrale, journaux actuels des pays autrefois en guerre, café frais) évoque l'ambiance d'un café viennois et invite à s'arrêter. Le CIAP devient un lieu propice aux échanges et aux rencontres.

Une seconde partie de l'exposition propose quant à elle, une présentation des travaux des étudiants de l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Amiens) qui ont questionné la notion de paix dans leur pratique des arts graphiques et plastiques.

***vendredi 9 novembre

// Concert

1918, l'homme qui titubait dans la guerre

Auditorium Dutilleul, 20h30

Oratorio d'Isabelle ABOLKER d'après un livret d'Arielle AUGRY

A l'occasion des 80 ans d'Isabelle Aboulker et des commémorations autour de l'armistice de 1918, l'occasion était belle d'honorer cette femme de grand talent, héritière de la tradition française (Debussy, Poulenc, Ravel...). Cette œuvre a été créée en Novembre 1998, par l'Orchestre de Picardie à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne et nous met dans le corps et l'esprit d'un soldat français lors des dernières heures des combats.



Chef d'orchestre, Jérôme Hilaire
Harmonie Saint Pierre avec le chœur d'enfants du CRR
Gratuit sur réservation

***Samedi 10 novembre

// Amiens Métropole s'illumine pour la Paix

Projet participatif

Sur la base de témoignages d'archives où les enfants des écoles défilèrent avec des lampions et où la Mairie et la préfecture illuminèrent les fenêtres avec des bougies, les habitants d'Amiens Métropole sont invités à illuminer les villes et les villages dans la nuit du 10 et du 11/11 en mettant des photophores et bougies aux fenêtres. Un modèle de photophore est à découper dans le JDA et à imprimer en ligne.

Retour sur...

NOTRE COLONNE DE LA COLOMBE DE LA PAIX
C'est à l'initiative de la Mairie d'Amiens que la Tour Perret a été illuminée de la nuit du 10 au 11 novembre 2018. Cette initiative a été reprise par de nombreuses communes de la Somme et de la région.

La Tour Perret va également afficher un message de paix et faire référence au 11 novembre.



// Concert

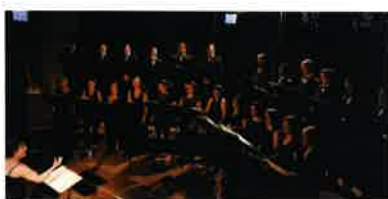
An Zukunft (Aux lendemains)

Cathédrale d'Amiens, 20h30

Par l'ensemble Sequenza 9.3, le chœur de l'Armée Française et le chœur du Québec

Et si nous pouvions, enfin, chanter la paix ? Car commémorer 14-18 est douloureux. Et après ce tiraillement entre le dégoût de la guerre et le respect pour nos morts, nous pouvons enfin regarder vers l'Avenir à travers un répertoire dont la beauté et la poésie deviennent le vrai combat. Rassembler autour de Catherine Simonpietri les voix puissantes du Chœur de l'Armée Française et les sublimes voix féminines de l'Ensemble Sequenza 9.3 est un projet magnifique qui symbolisera ce "nouveau départ" dont nous avons tous, quoi qu'il en soit, tant besoin... Aurore Tillac - chœur de l'armée française

Gratuit sur réservation <http://bit.ly/concert-10-novembre>



// Déambulation historique aux lampions

Danse, musique et conférences du patrimoine

Après le concert *An Zukunft / Aux lendemains*, participez à une déambulation dans les rues d'Amiens, éclairée avec des lampions. Vous rencontrerez tout au long de votre parcours des interventions musicales, des lectures et conférences sur le patrimoine dédiées à la fin du conflit. Une façon originale de visiter le centre-ville et de vivre le passage à la journée du 11 novembre 2018, cent ans après.



Parcours rue Porion, Ernest Cauvin, 3 cailloux, Beffroi, et retour sur le parvis de la Cathédrale avant 00h

Gratuit

A la sortie du concert *An Zukunft* ou rendez-vous sur le Parvis de la Cathédrale Notre Dame à 22h.

(Pensez à vous munir de chaussures et tenues chaudes)

****Dimanche 11 novembre

// Cérémonie

Cérémonie du Souvenir

Place Foch – Monument aux morts // 10h30

// Opéra Clandestin – Le retour du Poilu

Place de l'Hôtel de Ville // 16h00

Visite surprise de l'Hôtel de ville avec la compagnie Opéra Clandestin. Sur des airs d'opéra, revivrez le retour d'un soldat de la Grande Guerre dans sa ville, Amiens.

Gratuit sur Invitation

// Ciné Concert - Festival du Film d'Amiens

Clemenceau

Autour des films *Clemenceau* d'Henri Diamant-Berger (1927) suivi de l'essai poétique de Jérôme Diamant-Berger (2014) Projection inédite et en avant-première mondiale dans ce format.

Projection du film d'Henri Diamant Berger accompagné par la compositrice de musique Béatrice Thiriet

Elle apparaît donc sur scène, accompagnant le premier film puis à l'image du second film dans le rôle de l'amie de Clemenceau, Marguerite Balspenberger elle-même pianiste dans la vie.
Petit théâtre, 18h

****Jeudi 15 novembre

// Ciné concert - Festival du Film d'Amiens



J'accuse de Abel Gance

Ciné Saint Leu, 19h

C'est une fois de plus accompagnée au piano que cette journée de clôture sera rythmée avec la projection de *J'accuse*, film qui redonne un droit de cité au soldat blessé dans l'univers fictionnel, soldat parfois oublié dans les commémorations du centenaire.

Karol BEFFA, piano.

En collaboration avec le Cine St Leu et l'Institut Faire Corps

// Bande dessinées

Traces de la Grande Guerre, ce qu'il en reste est un projet collaboratif d'envergure autour de la bande dessinée et de la Première Guerre mondiale. En partenariat avec la ville de Kendal en Angleterre, qui organise chaque année le Lakes International Comic Art festival, l'association publie courant 2018 un livre collectif en français et en anglais (deux versions) sur la thématique des traces de la Grande Guerre, auquel ont participé une trentaine d'écrivains et d'auteurs de bande dessinée de renom, formant un exceptionnel casting planétaire.



La sortie éditoriale de ce collectif était étroitement liée à deux festivals littéraires auxquels seront présents les auteurs du collectif, et programmés à une semaine d'intervalle : le premier s'est déroulé les 6 et 7 octobre à Albert, à l'occasion du salon du livre, le second à Kendal les 13 et 14. Ces deux événements seront accompagnés d'une large programmation d'expositions et d'actions auprès de la jeunesse.

Retrouvez l'ouvrage collectif *Traces de la Grande Guerre* dans les librairies amiénoises et visitez le site <https://www.tracesdelagrandequerre.fr/>

Marathon Réalité virtuelle pour la Paix

Durant 3 jours d'un marathon intense, 2 équipes d'étudiants franco-allemands vont découvrir la Réalité Virtuelle en écrivant, tournant et enfin montant un film original en 360°, visible ensuite dans des casques de Réalité Virtuelle ! Equipé en casques, caméras, logiciels (...) et coachés par des professionnels de la VR et de l'audiovisuel, leur défi va être de taille : découvrir un nouveau média et ses possibilités fascinantes, mais aussi ses contraintes et ses pièges, et être capable de les apprivoiser en 3 jours, avant de présenter leurs créations au public.

// Théâtre

La Veillée

La nuit tombe. 1918 : La guerre s'éternise. Ils sont trois. Deux copains, deux militaires en repos des tranchées ont décidé de profiter de leur séjour loin de la boue et des obus pour dérider leurs collègues, pour occuper ces heures de rien. Ils rêvent que l'humour fasse oublier pour un temps les amis perdus, la peur, les familles au loin. Ils ont réquisitionné tous les journaux des copains de tranchées pour faire une sélection d'anecdotes et de blagues sous forme d'un cabaret maladroit. Chez elle, une femme que le hasard et la compassion ont fait devenir infirmière dans un hôpital de campagne à l'arrière au Crotoy. Comme tous les soirs, elle s'assoit à sa table et sort son cahier pour relire ou écrire ses impressions dans son journal. Elle réfléchit aussi à la position des femmes dans cette guerre aux travers d'articles de journaux.



****Vendredi 16 novembre

// Théâtre - lecture

Femmes de 14

En scène, un musicien et une comédienne. Elle prête sa voix à ces femmes de 14, ces femmes qui attendent, ces femmes qui se battent pour participer à l'effort de guerre, à ces femmes journalistes, ces femmes de lettres mais aussi à toutes celles qui ont été trop souvent oubliées. Dans ce montage de texte, les mots sont tirés de correspondances, d'articles de journaux et d'écrits historiques. Avec cette lecture spectacle, nous souhaitons ouvrir la réflexion sur ce temps de guerre totale, ce temps de l'arrière, où les femmes ont été placées comme piliers de la nation et les hommes comme chair à canon. Ce temps où l'humain sans distinction de sexe a été brisé et oublié et où de nombreuses femmes se sont battues pour acquiescer de meilleures conditions de vie.

Vendredi 16 novembre à 18h

Bibliothèque Pierre Garnier 40 min –

à partir de 8 ans

Entrée gratuite avec réservation au 03 22 97 10 17

Après Novembre 2016

>> Réalisation d'un bilan partagé avec tous les acteurs sur le territoire d'Amiens Métropole

2 problématiques à aborder :

- Que laissons-nous après ce cycle Centenaire de 3 saisons 2016 / 2018 ?
- Comment continuer à animer cette thématique culturelle, touristique et patrimoniale ?

4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 20 septembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 13 septembre 2018 et le 17 octobre 2018 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Dont acte

6 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite au séisme et au tsunami qui ont frappé l'Indonésie.

Les îles des Célèbes, en Indonésie, frappées le 28 septembre dernier par un violent séisme suivi d'un tsunami, font face à une situation d'extrême urgence depuis plusieurs semaines. La fondation des architectes de l'urgence a donc lancé un appel aux dons pour l'envoi d'abris et de matériaux d'urgence dans le but d'aider les sinistrés.

Le conseil métropolitain a accordé son soutien à cette O.N.G. installée localement, en lui versant une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

7 - Frais administratifs 2019. Recours dommages aux domaines.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la délibération fixant à 63 €, à compter du 1^{er} janvier 2019, la somme forfaitaire des frais administratifs engagés lors du traitement des dossiers d'indemnisation, consécutifs aux dommages causés au domaine public et privé de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

8 - Université de Picardie Jules Verne. Conseils de gestion des facultés. Désignation de représentants. Modification.

Madame Nedjma BEN MOKHTAR, représentante titulaire de la collectivité au sein du conseil de gestion de la faculté de Langues et Cultures étrangères, ayant demandé à être remplacée, l'assemblée délibérante a désigné Madame Valérie DEVAUX pour siéger à sa place.

Observation : Monsieur DUPILLE, Madame BOUVET, Monsieur HUTIN et Madame LEPRESLE se sont abstenus.

Adopté

9 - Renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine de méthanisation des déchets.

La société IDEX Environnement Picardie assure actuellement l'exploitation de l'usine de méthanisation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public arrivant à échéance au 31 janvier 2020.

Afin de permettre la continuité de ce service de traitement des déchets dans les meilleures conditions, une réflexion a été engagée sur les objectifs à suivre dans les prochaines années.

Le conseil a, d'une part, choisi la délégation de service public comme futur mode de gestion de l'usine de méthanisation et, d'autre part, approuvé les caractéristiques du contrat de concession.

Les membres de l'assemblée ont également statué sur l'objet de ce service. Celui-ci intègre donc le traitement des déchets, la production de compost normé, la cogénération du biogaz, l'aménagement de locaux sociaux et administratifs, la mise en œuvre d'une filière dédiée aux bio-déchets et en options, la mise en œuvre d'une solution valorisation du biogaz alternative ou complémentaire à la cogénération, le traitement des jus et la valorisation énergétique des refus. Le procès-verbal de la CCSPL ayant eu à se prononcer sur ce dossier a été transmis aux membres de l'assemblée par messagerie électronique

Adopté à l'unanimité

10 - Candidature d'Amiens Métropole à la labellisation Cit'ergie. PACTE. Plan d'actions pour le climat et la transition énergétique. Approbation.

Amiens Métropole et la Ville d'Amiens ont décidé de s'engager conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie®, appellation française du label européen "European Energy Award", dans la perspective de définir un programme d'action en faveur de l'énergie et du climat et également de faire reconnaître la qualité de la politique de transition énergétique déjà en œuvre. Cit'ergie® est aussi un outil de management destiné aux collectivités qui permet de conduire cette politique de transition énergétique.

Dans le cadre de cette labellisation, des ateliers et rencontres avec les services et acteurs du territoire ont permis d'élaborer la feuille de route Énergie Climat 2019-2022, aussi connue sous l'appellation « Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Énergétique » (PACTE).

Ainsi, les membres de l'assemblée ont, d'une part, approuvé ce PACTE permettant à la collectivité de prétendre à la labellisation Cap Cit'ergie®, premier niveau du dispositif Cit'ergie®, et d'autre part, autorisé le Président à présenter la candidature de la collectivité à cette labellisation.

Adopté à l'unanimité

11 - Espaces Naturels Sensibles. Bois communautaires. Martelage et vente de bois sur les massifs de Frémontiers et de Magneux 2018/2019.

L'Office National des Forêts, maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires, a été autorisé à procéder au martelage, à la vente sur pied et à fixer le prix de retrait des bois suivants estimés par parcelle, pour les massifs de Frémontiers et de Magneux :

Massif	Numéro des parcelles	Volume en m ³
Frémontiers	1	286
Frémontiers	4b 5	542
Frémontiers	13a 13b	326
Frémontiers	21b 23b	378
Magneux	1 2 3 4 5 6 7 8	239

Ces parcelles de bois représentent un volume global d'environ 1 771 mètres cubes. La recette des ventes est estimée à 39 406 euros.

Les membres du conseil d'agglomération ont désigné Monsieur Patrick DESSEAUX pour décider de la remise en vente en cas d'inventu, en concertation avec l'Office National des Forêts.

Adopté à l'unanimité

12 - Travaux de rénovation. Remise en état du site de l'Île aux Fagots. Autorisations administratives.

Dans le cadre de la remise à niveau ainsi que de l'amélioration de la conformité et de la sécurité du bâtiment de l'Île aux Fagots et de ses abords, le conseil a autorisé le Président, d'une part, à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux et, d'autre part, à procéder à leur lancement.

Adopté à l'unanimité

13 - CNFPT. Partenariat pour la période 2018-2021. Convention.

Le conseil a approuvé la convention relative au partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT pour la période 2018 à 2021 et il a autorisé le Président à la signer.

Les actions liées à ce partenariat sont inscrites au plan de formation d'Amiens Métropole et seront réalisées suivant les règles de prise en charge financière en vigueur fixées par le Conseil d'Administration du CNFPT, au moment de la signature de la convention.

Une convention-cadre annuelle synthétisera ces modalités de participation financière, applicables au programme d'action.

Adopté à l'unanimité

14 - Amiens. SIP. Construction de 7 logements collectifs et de 4 logements individuels (8 PLUS et 3 PLAI) au 150 rue Lucien Lecointe. Participation financière. Convention.

La SIP sollicite une participation financière de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour la construction de 7 logements collectifs et de 4 logements individuels (8 PLUS et 3 PLAI), situés au 150, rue Lucien Lecointe à Amiens.

Le conseil a pris acte du plan de financement concernant ce projet et a répondu favorablement à cette sollicitation à hauteur de 44 000 €. L'assemblée a également autorisé le Président à signer la convention afférente. Le prix de revient de l'opération s'élève à 1 584 345,11 €, soit 144 031,37 € par logement. La livraison des logements est prévue pour juin 2020.

Adopté à l'unanimité

15 - Poulainville. SIP. Acquisition en VEFA d'un projet de 14 logements individuels (10 PLUS et 4 PLAI), rue de Coisy. Participation financière. Convention.

La SIP prévoit d'acquérir en vente en l'état futur d'achèvement 14 logements individuels, soit 10 PLUS et 4 PLAI, situés rue de Coisy à Poulainville. Dans ce cadre, elle sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 56 000 €.

Après avoir pris acte du plan de financement, les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à cette demande et ont autorisé le Président à signer la convention correspondante. Le coût total de l'opération s'élève à 2 680 113 € TTC, soit 191 436,64 € par logement. La livraison des travaux est estimée à novembre 2019.

Adopté à l'unanimité

16 - Salouël. TOIT AUSSI. Construction de 8 logements collectifs PSLA, Prêt Social de Location Accession. Rue du 8 mai 1945. Participation financière. Convention.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la coopérative TOIT AUSSI qui sollicite une aide de 57 865 € dans le cadre de la réalisation, à Salouël, d'un programme de construction de 8 logements, situés rue du 8 mai 1945.

La convention correspondante a été approuvée et le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

17 - PLIE. Programme emploi formation du Département 2018-2019. Partenariat. Subvention. Année 2018. Conventions.

L'assemblée délibérante a approuvé la mise en place d'un partenariat avec le Département, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, pour les années 2018 et 2019, afin d'aider les référents de parcours du PLIE dans leur mission d'accompagnement individuel et renforcé vers l'emploi des allocataires du RSA.

Les membres du conseil ont également approuvé la convention financière, prévoyant le versement d'une subvention de 90 000 € par le Département, au titre de l'année 2018, et le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

18 - Initiative Somme France Active Picardie. Subvention de fonctionnement. Année 2018. Convention.

L'association Initiative Somme France Active Picardie, née de la fusion le 10 avril 2018 de l'association Initiative Somme, qui accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises, avec l'association Picardie Active, qui apporte des garanties bancaires aux projets économiques, a sollicité l'aide financière d'Amiens Métropole.

Le conseil d'agglomération a approuvé, d'une part, le versement, au profit de cette association, d'une subvention de 90 000 €, au titre de l'exercice 2018 et, d'autre part, la convention correspondante pour laquelle le Président a été autorisé à signer.

Adopté à l'unanimité

19 - Office de Tourisme. Club Hôtelier du Grand Amiens. Subvention. Année 2018. Convention.

Les membres du conseil ont approuvé le versement d'une subvention de 9 700 € au Club Hôtelier du Grand Amiens. Cette entité regroupe actuellement 19 hôtels d'Amiens Métropole et ses environs et ses objectifs sont de fédérer les hôteliers, d'assurer leur promotion et celle de la destination, de les représenter auprès des organismes en charge du développement touristique et économique et d'accompagner la professionnalisation des indépendants.

La convention afférente a été approuvée et le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

20 - Amiens. Longueau. BHNS. Commission Indemnisation. SARL LES 3 DOMS, SARL TONNEL, SARL COPIE CENTER, SARL RESTAURANT L'ATELIER, SAS DÉSERABLE, Monsieur ARBEAUMONT, Madame SUEUR, Monsieur TRANCHANT, Monsieur MAINBOURG, SAS SÉSAME AND CO et Madame VAUCHELLE. Protocoles transactionnels.

La réalisation des travaux d'aménagements du réseau du BHNS a entraîné des baisses de recettes et des difficultés économiques pour certaines entreprises malgré toutes les précautions mises en œuvre pour minimiser l'impact économique. Face à cette situation exceptionnelle, pour limiter au maximum ces difficultés et apporter un soutien à ces entreprises, la collectivité a mis en place une commission d'indemnisation dans le but de faciliter la prise en charge amiable des dommages économiques potentiels.

Le 17 septembre 2018, la commission d'indemnisation s'est réunie et a émis un avis favorable sur l'indemnisation de :

la SARL TONNEL	7 700 €
la SAS SESAME AND CO	17 160 €
Monsieur Patrick MAINBOURG, pour « LA MAISON DES PAINS »	13 100 €
la SARL RESTAURANT L'ATELIER	7 360 €
la SARL COPIE CENTER	19 460 €
la SARL LES TROIS DOMS	17 280 €
Monsieur Philippe ARBEAUMONT, pour le bar « LA PETITE BOURSE »	1 200 €
Madame Catherine SUEUR, pour le salon de coiffure « VERTIGE'S COIFFURE »	2 450 €
Monsieur Gilles TRANCHANT, pour la pharmacie SAINT-LEU NOTRE DAME	38 100 €
Madame Martine VAUCHELLE, pour le salon de coiffure « SALON MARY'ANN »	5 100 €
et la SAS DESERABLE	33 900 €

Le conseil métropolitain a approuvé le versement des indemnités précitées en réparation des préjudices subis et a autorisé le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces entreprises.

Adopté à l'unanimité

21 - Actions de promotion. Prospection économique. CCIT Amiens-Picardie 2016-2018. Programme 2018. Avenant n°2 à la convention du 18 novembre 2016.

La réalisation des opérations de promotion et de prospection, en collaboration avec la CCIT, leurs modalités de mise en œuvre et le budget prévisionnel afférent ont été validés par les membres du conseil.

L'assemblée délibérante a également approuvé et a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 à la convention Promotion – Prospection 2016-2018, actant la poursuite de ces actions, telles que la participation à différents salons professionnels ou encore la prospection d'entreprises exogènes au territoire. Le montant des sommes engagées par Amiens Métropole n'excèdera pas 50 000 € TTC annuellement.

Adopté à l'unanimité

22 - Aide à l'investissement immobilier. Accompagnement du projet GIP MiPih. Avenant à la convention initiale.

Le MiPih (Groupement d'Intérêt Public reconnu d'utilité publique) est un éditeur de progiciel leader dans le domaine des Systèmes d'Information Hospitaliers, fortement présent sur les activités de service et d'infogérance (data centre).

Une convention, approuvée lors du conseil d'Amiens Métropole du 17 décembre 2015, prévoyait de verser au Groupement d'intérêt Public MiPih une subvention de 80 000 € en contrepartie de la création de 40 postes supplémentaires en CDI/ETP à 3 ans et ce, avec un maintien pendant 5 ans.

Dans ce cadre, ce site devait être transféré sur le pôle santé de la ZAC Intercampus. Toutefois, ce projet ayant pris du retard dans sa réalisation, le conseil d'agglomération a approuvé l'avenant qui accorde au MiPih un délai supplémentaire d'un an pour atteindre les objectifs fixés par la convention. Le Président a été autorisé à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

23 - Challenge Amiens Campus. 10^{ème} édition. Règlement.

Le règlement du challenge Amiens Campus, concours destiné aux étudiants amiénois et dont l'objet est la création d'activités, a été approuvé. Les prix remis aux candidats sont des mandats dont le montant global s'élèvera à 6 000 € maximum.

Adopté à l'unanimité

24 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/AEX03. Voiries-réseaux divers. Entreprise COLAS. Protocole transactionnel.

Dans le cadre de la réalisation du pôle universitaire de la Citadelle, le groupement SGREG/COLAS – SOPELEC - JARBEAU s'est vu confier le lot concernant les voiries et les réseaux divers pour un montant de 4 748 765,10 € HT.

Un avenant et un marché complémentaire ont été proposés afin de régulariser des travaux supplémentaires survenus en cours de chantier mais ils n'ont jamais fait l'objet d'une signature. La société COLAS a transmis son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation portant sur la somme de 5 319 758,53 € HT et reprenant les demandes indemnitaires des sociétés COLAS, JARBEAU et SOPELEC.

Le protocole transactionnel, qui prend en compte la réclamation du groupement à hauteur de 1 221 490,83 € HT, a été approuvé par l'assemblée et le Président a été autorisé à le signer.

Le conseil d'agglomération a également décidé de procéder à la levée des pénalités de retard pour le marché en cause.

Adopté à l'unanimité

25 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/AEX02. Terrassement et mouvements de terre. Entreprise SAS PATOUX. Levée des pénalités de retard.

Les membres de l'assemblée ont décidé de procéder à la levée des pénalités de retard, à hauteur de 760 717,66 € TTC, pour la SAS PATOUX, qui était chargée des travaux de terrassement et de mouvements de terre, sur le chantier du pôle universitaire à la Citadelle.

Adopté à l'unanimité

26 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/AEX05. Passerelle. Groupement RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTION. Levée des pénalités de retard.

La levée des pénalités de retard incombant à l'entreprise RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTION, pour un montant de 18 563,43 € TTC, a été approuvée par l'assemblée délibérante. Cette entreprise avait en charge la construction et l'installation de la passerelle de la porte d'Abbeville.

Adopté à l'unanimité

27 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/BAT00. Comblement de galeries, parois parisiennes, fondations profondes. Entreprise BOTTE FONDATIONS. Levée des pénalités de retard.

Une somme de 1 583 617,90 € TTC, correspondant au montant des pénalités de retard dues par l'entreprise BOTTE FONDATIONS, ne lui sera pas réclamée. Cette entreprise était chargée du comblement des galeries, des parois parisiennes et des fondations profondes.

Adopté à l'unanimité

28 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/BAT11. Revêtements de sols durs - Faïence. Entreprise SANISOL. Levée des pénalités de retard.

Les membres du conseil ont décidé de lever les pénalités de retard, à hauteur de 101 878,10 € TTC, pour l'entreprise SANISOL, attributaire du marché relatif aux revêtements de sols durs et faïences.

Adopté à l'unanimité

29 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/BAT13A. Chauffage - Ventilation - Désenfumage. Groupement COFELY AXIMA / MISSENARD / PARIN CLAUDIERE. Levée des pénalités de retard.

Le groupement COFELY AXIMA / MISSENARD / PARIN CLAUDIERE, qui se chargeait du lot relatif au chauffage, à la ventilation et au désenfumage, ne sera pas sollicité pour verser la somme de 2 575 561,25 € TTC, correspondant aux pénalités de retard qui lui incombaient et que le conseil d'agglomération a décidé de lever.

Adopté à l'unanimité

30 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/BAT13B. Plomberie, sanitaires. Groupement ENGIE AXIMA / MISSENARD / PARIN CLAUDIERE. Levée des pénalités de retard.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la levée des pénalités de retard pour le groupement ENGIE AXIMA / MISSENARD / PARIN CLAUDIERE, à hauteur de 421 831,76 € TTC, à qui le marché relatif à la plomberie et aux sanitaires avait été confié.

Adopté à l'unanimité

31 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°14.75.027/BAT21. Fauteuils. Entreprise SIGNATURE F. Levée des pénalités de retard.

La levée des pénalités de retard pour l'entreprise SIGNATURE F et pour un montant de 125 301,12 € TTC, a été prononcée. Cette entreprise était attributaire du marché portant sur la réalisation des prestations relatives aux fauteuils, pour le chantier de la Citadelle.

Adopté à l'unanimité

32 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/BAT22. Façades spécifiques – salles 30 et 90. SAS PMN. Levée des pénalités de retard.

L'assemblée délibérante a décidé de lever les pénalités de retard de l'entreprise PMN SAS et de lui restituer la somme de 345 801,70 € TTC. Cette entreprise était chargée des travaux de façades spécifiques sur le chantier de la Citadelle.

Adopté à l'unanimité

33 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/MH02. Charpente Couverture. Entreprise AUBERT LABANSAT. Levée des pénalités de retard.

Le conseil d'agglomération a accepté la levée des pénalités de retard pour un montant de 139 833,04 € au profit de l'entreprise AUBERT LABANSAT, en charge des travaux de charpente et de couverture sur le chantier du pôle universitaire à la Citadelle.

Adopté à l'unanimité

34 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché N°12.75.029/MH03. Menuiserie. Entreprise ASSELIN. Levée des pénalités de retard.

L'entreprise ASSELIN, chargée du lot relatif aux menuiseries dans le cadre de la réalisation du pôle universitaire à la Citadelle, ne se verra pas appliquer les pénalités de retard pour un montant de 146 212,39 € TTC, le conseil ayant décidé de les lever.

Adopté à l'unanimité

35 - Admission en non-valeur. Budgets annexes eau et assainissement.

Certaines créances n'ont pu être recouvrées entre 2006 et 2017 en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité des débiteurs, d'actes infructueux de recouvrement ou de la disparition de ces derniers. Le conseil métropolitain a donc approuvé leur admission en non-valeur pour un montant total de 146 915,98 €, soit 74 646,76 € pour le budget annexe eau et 72 269,22 € pour le budget annexe assainissement.

Adopté à l'unanimité

36 - Transport scolaire. Syndicat Intercommunal Scolaire de Blangy – Glisy. Remboursement des frais engagés pour assurer le service additionnels. Convention.

Le transport aller et retour des enfants de leur établissement scolaire jusqu'à la cantine est pris en charge par la collectivité lorsqu'un regroupement scolaire bénéficie d'un lieu de restauration commun. Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Blangy – Glisy a souhaité néanmoins que les enfants puissent regagner également leur domicile à l'heure du midi.

Les membres de l'assemblée délibérante ont donc répondu favorablement à cette demande et ont approuvé la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal Scolaire de Blangy – Glisy, actant les modalités de remboursement, au profit d'Amiens Métropole, des frais engagés pour assurer ce service additionnel de transport scolaire du midi et ce, pour une durée d'une année, renouvelable 5 fois. Le Président a également été autorisé à signer cette convention.

Il est précisé que la somme remboursée pour l'année scolaire 2018-2019 s'élèvera à 1 041,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

37 - Modernisation de la gare routière. Autorisations Administratives.

Le conseil d'agglomération a autorisé le Président à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires aux travaux de modernisation de la gare routière, située rue de la Vallée à Amiens. Il s'agit de créer un lieu d'accueil adapté et climatisé pour le personnel de la gare routière et pour les voyageurs, avec l'installation de sanitaires, d'un bureau, d'une salle de pause et d'une salle d'accueil.

Le coût de cette opération est de 50 000 € et les travaux se dérouleront au premier semestre 2019.

Adopté à l'unanimité

38 - Amiens. Gymnase Émile GUÉGAN. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

Le Président a été autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations administratives dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'accessibilité du gymnase Émile GUÉGAN, situé au 400, rue Colbert à Amiens. Le coût de cette opération est de 13 000 €.

Adopté à l'unanimité

39 - Amiens. Gymnase Georges CUISSET. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité handicapés dans le gymnase Georges CUISSET, situé rue Robert Le Coq à Amiens, l'assemblée a autorisé le Président à déposer toutes demandes d'autorisations administratives. Le coût des travaux de fourniture et d'installation s'élève à 17 032 € TTC pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

40 - Pont de Metz. Salle de billard. Création d'une porte extérieure. Autorisations administratives.

Le conseil a autorisé le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires au déroulement des travaux de création d'une porte extérieure pour la salle de billard de la commune de Pont-de-Metz. Le coût de ces travaux est de 10 560 € TTC.

Adopté à l'unanimité

41 - Bibliothèques. Fédération des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires. Adhésion.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'adhésion de la collectivité à la Fédération des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires, moyennant une cotisation qui s'élève à 300 € par an.

Cette association a pour but de mettre en place des actions visant à assurer l'existence, la préservation et le rayonnement culturel de maisons d'écrivain, de lieux ou collections, publics ou privés, liés à des écrivains et à l'œuvre écrite d'hommes célèbres de toutes cultures.

Adopté à l'unanimité

42 - Bibliothèques. Images en Bibliothèques. Adhésion. Année 2018.

L'adhésion de la collectivité à l'Association "Images en bibliothèques" a été approuvée par le conseil d'agglomération, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 110 €. Cette association permettra aux bibliothèques d'Amiens Métropole de bénéficier, d'une part, d'un accompagnement dans les domaines de la diffusion de films et de la médiation auprès des publics et, d'autre part, de favoriser les échanges interprofessionnels et la réflexion du métier.

Adopté à l'unanimité

43 - Espace Culturel Picasso. Différents réseaux professionnels pour le spectacle vivant. Réseau professionnel Hauts-de-France en scène, réseau Chainon Manquant et réseau Pôle Haute-Fidélité. Adhésions.

Les membres du conseil ont approuvé l'adhésion de la collectivité aux réseaux professionnels, pour le spectacle vivant, comme il est détaillé ci-dessous:

- le réseau du Chainon Manquant, moyennant une cotisation de 300 € TTC ;
- le réseau Hauts-de-France en Scène, moyennant la somme de 100 € TTC ;
- et le réseau Haute-Fidélité, dont le coût de l'adhésion s'élèvera à 100 € TTC.

L'adhésion à ces réseaux permettra à l'Espace Culturel Picasso de participer aux groupes de travail qui élaborent des tournées, favorisant ainsi la mutualisation et la négociation des contrats de cession. Par ailleurs, l'Espace Culturel sera coordonnateur du Festival Région En Scène, organisé du 23 au 26 janvier prochains.

Adopté à l'unanimité

44 - Espace Culturel Picasso. Demande de subvention auprès de nos partenaires ETAT-DRAC, Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental de la Somme, ONDA et ODIA.

Dans le cadre du projet « La culture en mouvement » de l'Espace Culturel Picasso, le conseil d'Amiens Métropole a autorisé le Président à déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme, de l'ONDA et de l'ODIA et à signer tous les actes afférents.

Ces subventions permettront d'accompagner :

- Les Rencontres Musicales ;
- Le festival jeune public « Festi' Mômes » ;
- Le festival Pics'Arts ;
- Les rencontres « Photographie ».

Adopté à l'unanimité

45 - Le Safran. Cours de danse Hip Hop. Remboursement exceptionnel des adhérents.

Un cours de danse Hip Hop hebdomadaire était proposé par Le Safran initialement le mercredi de 14H00 à 15H30. L'intervenant ayant déménagé et le cours étant par conséquent déplacé au vendredi soir, certains parents sollicitent un remboursement compte-tenu de leur indisponibilité.

L'assemblée délibérante a décidé d'y répondre favorablement en validant le principe du remboursement pour tous les parents en faisant la demande. Le montant total des remboursements devrait être de l'ordre d'une centaine d'euros.

Adopté à l'unanimité

46 - Camon. Ecole de Musique Harmonia. Travaux de remplacement de la couverture. Autorisations administratives.

Le Président a été autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations administratives permettant la réalisation des travaux de remplacement de la couverture de l'école de musique Harmonia, située à Camon. Le coût de l'opération est estimé à 100 000 €.

Adopté à l'unanimité

47 - Amiens. Installation d'un cogénérateur chaleur électricité au Coliseum par Amiens Énergies. Convention.

L'installation par Amiens Énergies d'une centrale de cogénération chaleur électricité, dans les locaux du Coliseum, a été approuvée par les membres de l'assemblée. La société versera une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 10 000 € (base 2018). Cet équipement pourra injecter en cœur de ville de la chaleur et de l'électricité en période hivernale. La convention d'occupation temporaire du domaine public a été approuvée et le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

48 - Amiens. Stade Michelet dit les Carmiers. Construction de vestiaires. Fonds de concours. Convention.

Le conseil métropolitain a accepté le versement par la Ville d'Amiens d'un fonds de concours de 46 800 €, dans le cadre du projet de construction de vestiaires au stade Michelet dit les Carmiers, dont le coût global s'élève à 187 200 € TTC. La convention correspondante a été approuvée et le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

49 - Glisy. Construction d'un club house. Fonds de concours. Convention

Dans le cadre de la construction d'un club house au stade de Glisy, le conseil a, d'une part, accepté le versement, par la commune de Glisy, d'un fonds de concours d'un montant de 41 387 € et, d'autre part, approuvé la convention correspondante et autorisé le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

50 - Camon. Comblement d'un secteur d'une ancienne carrière de craie s'étendant sous le stade Lucien Jovelin. Approbation de l'opération. Recherche de cofinancement.

Un effondrement de terrain est survenu rue Karl Marx à Camon, mettant en évidence la présence d'une ancienne carrière souterraine de craie s'étendant sous le stade Lucien JOVELIN. Le risque d'effondrement s'avère important et un périmètre de sécurité a donc été mis en place interdisant l'utilisation d'une partie du stade. Ainsi, pour permettre une réutilisation normale de cet équipement, l'assemblée a approuvé le lancement des travaux consistant à combler la cavité, dont le coût est estimé à 180 000 € TTC.

Le Président a été autorisé à rechercher toutes les possibilités de financement. Le commencement anticipé des travaux a également été approuvé.

Adopté à l'unanimité

51 - Manifestations sportives. Subventions. Année 2018. 2^{ème} répartition. Avenants.

Dans le cadre du projet sportif métropolitain, une somme de 26 850 € a été répartie en accordant des subventions aux associations organisatrices d'évènements sur le territoire métropolitain et en apportant des aides aux déplacements exceptionnels liés aux résultats sportifs ou à l'acquisition de matériel onéreux. Le détail figure ci-après.

Les avenants correspondants ont été approuvés et le Président a été autorisé à les signer.

- Subventions allouées au titre de l'accompagnement à l'organisation d'évènements et de manifestations sportives de niveau national et régional

<u>Amiens sports club hockey sur gazon</u>	2 000 €
<u>Handball club de Salouël</u>	1 500 €
<u>Usca cyclisme</u>	500 €

- Subventions au titre du soutien à la réussite sportive

<u>Amiens sporting club boxe française</u>	2 000 €
<u>Boxe française Amiens sud-est</u>	2 000 €
<u>Association lw racing</u>	500 €
<u>Amiens athlétic club tennis</u>	500 €

- Subventions allouées au titre des aides aux déplacements pour la participation à des championnats

<u>Esc Longueau football</u>	2 000 €
<u>Sporting club haltérophilie Amiens métropole</u>	1 000 €
<u>Amiens sauvetage</u>	1 000 €
<u>Fémina sport Amiens</u>	900 €
<u>Cerf-volant club jules verne</u>	300 €
<u>Club de roller hockey les warriors de Camon</u>	300 €

- Subventions allouées au titre des aides à l'équipement

<u>Amiénois boxing club</u>	4 000 €
<u>Aéro-club de Picardie Amiens métropole</u>	2 550 €
<u>Club nautique de Rivery</u>	2 000 €
<u>Amiens tir</u>	1 500 €
<u>Club de canoë kayak jeunes de Boves</u>	1 500 €
<u>Amiens sauvetage</u>	800 €

Adopté à l'unanimité

52 - Questions orales.

Une question orale relative à la situation de l'Orchestre de Picardie a été déposée par le groupe Amiens Bleu Marine. Monsieur le Président a donc passé la parole à Monsieur Yves DUPILLE pour qu'il la présente.

« L'Orchestre de Picardie est actuellement dans la tourmente. Son système de fonctionnement est remis en cause par de nombreuses personnes, notamment le Président du Conseil Régional lors de la récente session de cette assemblée.

Nous avons appris par ailleurs qu'Amiens Métropole avait versé ou versera une avance de 100 000 € pour permettre à l'Orchestre de Picardie de « tenir » pour les mois qui viennent. D'autres collectivités ont fait ou feront cet effort (1,3M€ pour la Région).

Pour autant, il faut une solution pérenne qui garantisse l'avenir de cet outil culturel indispensable pour notre région.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer quelle est la situation actuelle de l'Orchestre de Picardie et comment Amiens Métropole envisage son avenir ? »

Le Président a passé la parole à Madame Nathalie DEVÈZE qui a apporté la réponse dont les termes sont repris ci-après.

« Que ce soit Madame le Maire, Monsieur le Président, Madame Sonia HAMADI qui représentent notre collectivité au conseil d'administration de l'Orchestre de Picardie, ou d'une façon générale tous les amateurs de musique sur notre territoire, nous partageons, Monsieur DUPILLE, votre préoccupation. Je vous rappellerai d'abord le contexte.

L'Orchestre de Picardie est un orchestre symphonique de formation « Manheim » de 34 musiciens.

Il rayonne principalement dans la région Hauts-de-France, mais se déplace sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

L'Orchestre de Picardie a été reconnu, au cours de l'été 2018, Orchestre National de Région.

Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes du printemps 2018, corroboré par un audit flash de la Région Hauts-de-France de juillet 2018, mettent en évidence une structure culturelle très dégradée comptablement, au bord de la cessation de paiement. Nous avons donc, avec Madame le Maire, participé à une réunion, fin juillet, organisée par la Région.

En effet, ces 2 audits pointent l'existence de déficits structurels non résorbés qui entament inexorablement la solidité financière de l'association.

L'évaluation des déficits est portée à environ 1,6 M€ et s'explique notamment par:

- une consommation systématique de l'intégralité de produits disponibles ;*
- une absence de gestion et de maîtrise pluriannuelle des dépenses ;*
- le recours systématique aux découverts bancaires ou à la technique des produits constatés d'avance.*

Aussi l'association n'est plus en mesure de couvrir son actif net immobilisé par ses capitaux propres.

Les 3 financeurs publics principaux entendent se positionner à l'endroit d'un accompagnement renforcé de l'Orchestre de Picardie notamment par un plan de recapitalisation d'urgence.

Aussi, Amiens Métropole accompagnerait le plan de redressement proposé par le Président et le Directeur de la structure prévoyant, notamment, le gel de 4 postes de musiciens et un licenciement administratif au-delà du non renouvellement de 2 CDD.

A la faveur de ces mesures, et de l'accompagnement exceptionnel des financeurs de l'opérateur, ce dernier devrait retrouver un résultat à l'équilibre en 2019 ainsi qu'une reconstitution de ses capitaux propres.

Dans ce cadre :

- les services de l'état (DRAC) proposent une subvention de fonctionnement 2018 exceptionnelle de 200 000 € fléchée sur l'itinérance ;*
- Amiens Métropole propose une subvention d'investissement en apport de fonds associatifs à hauteur de sa participation financière annuelle régulière, soit 102 000 € ;*
- la Région Hauts-de-France propose une subvention d'investissement en apport de fonds associatifs à hauteur de 1,298 M€ avec droit de reprise.*

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui mais sachez que nous sommes très vigilent. »

Une question orale relative au devenir du projet d'implantation de l'usine d'enrobés à chaud EDBS a été déposée par les groupes écologistes, socialistes et communistes. Monsieur le Président a passé la parole à M. Thomas HUTIN qui a donné lecture du texte repris ci-après :

« Le projet d'implantation d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune de Longueau a suscité durant plusieurs mois une vive émotion auprès d'une partie des élus et des habitants des secteurs concernés.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable non pas sur le fond du projet mais sur le site envisagé et l'entreprise a finalement décidé de le retirer.

Cependant, cette affaire ne semble pas terminée puisqu'un autre site serait recherché sur le territoire de la métropole pour accueillir l'implantation de cette usine d'enrobés à chaud. Rappelons que la technologie des enrobés à chaud est aujourd'hui complètement dépassée à l'heure où la transition s'impose à nous et où de nouveaux procédés industriels existent déjà en matière de fabrication de bitume. Certains professionnels du BTP l'ont bien compris et développent des innovations en la matière pour à la fois consommer moins d'énergie, économiser la ressource et protéger la santé des salariés.

C'est notamment le cas avec les enrobés à froid ou encore les bitumes à base de liants issus de la chimie du végétal (secteur dans lequel notre territoire possède quelques atouts) qui valorisent les ressources locales et réduisent considérablement leur empreinte carbone.

Monsieur le Président, quelles sont vos intentions vis-à-vis de ce projet d'usine qui cherche à s'implanter sur notre agglomération ? »

Monsieur le Président a répondu en ces termes :

« J'ai, pour ma part, découvert ce dossier en plein été, au mois d'août, par voie de presse. Les services d'Amiens Métropole, depuis notre arrivée aux responsabilités, n'ont jamais été sollicités sur un tel dossier, jusqu'à cette période récente. J'ignorais totalement l'existence d'un tel dossier. Lorsque celui-ci a été porté à ma connaissance, j'ai regardé le projet avec les services de la collectivité, non pas sur le fonds et le bien-fondé d'une telle implantation, mais sur le lieu envisagé. Je connais par expérience ces implantations d'usines d'enrobé. Il en existe une à Villers-Bretonneux, dont j'ai suivi de près, à l'époque, l'installation.

La question n'est pas de savoir quelles conséquences supposées pourrait avoir cette implantation, mais plutôt de savoir s'il s'agit d'un lieu adapté à ce type d'activité.

J'ai fait savoir que le lieu choisi n'était pas adapté en termes de transports notamment (Des camions devraient desservir le site). Choisir ce site poserait également d'autres problèmes.

J'ai demandé que soit notifiée, dans cette enquête du commissaire, la position d'Amiens Métropole, dès lors que nous avons eu, par voie de presse, connaissance de ce sujet.

Depuis, la question a été approfondie avec les services. Nous nous sommes aperçus qu'en 2013, une demande avait été effectivement formulée. A l'époque, les services et le Vice-Président en charge des affaires économiques avaient conseillé de mettre la société en question en relation avec la SNCF pour qu'il y ait une desserte ferroviaire. Cela explique que la négociation se soit déroulée à titre privé entre deux entreprises : la SNCF, d'une part, et EUROVIA, d'autre part.

J'ignorais bien évidemment, comme le maire de Camon, qu'il était question de la création d'une usine d'enrobé, mais aussi de déménager le personnel des locaux de Camon dans une autre ville de l'agglomération.

Maintenant la question, c'est qu'il y a effectivement une entreprise qui s'est rapprochée de nos services pour informer qu'elle avait retiré son projet mais qu'elle avait, toutefois, besoin d'une usine d'enrobé.

Est-ce qu'une usine d'enrobé est aujourd'hui nécessaire ?

Vous prétendez que c'est aujourd'hui un procédé dépassé. Ce ne sont pas les informations que j'ai en ma possession. Je peux vous dire que les nouvelles centrales d'enrobé, comme envisagé par la société en question, permettent le recyclage à chaud jusqu'à 50% des matériaux recyclés, que les enrobés à liants ou à végétaux sont réalisés dans ces mêmes centrales d'enrobé. Quant aux techniques à froid ou tièdes, elles nécessitent également une usine dans la majorité des cas.

La question reste à savoir, pour EUROVIA, où positionner une usine d'enrobé.

Or, à ce jour, il va de soi qu'un tel dossier a sa place sur une zone industrielle. Si j'évoque le dossier de Villers Bretonneux, c'est pour cette raison. Il existe également une usine d'enrobé sur la zone industrielle d'Amiens et aucune nuisance n'a été évoquée. La problématique, c'est que vous connaissez les succès successifs que nous avons rencontrés en termes d'accueil d'entreprises, notamment sur le fait qu'il n'y a pratiquement plus de terrains disponibles sur la zone industrielle, les friches industrielles ayant trouvé preneurs. La plus importante d'entre elle, Goodyear, sera occupée par plusieurs entreprises. Nous n'avons donc pas, aujourd'hui, de terrain adapté à une telle demande.

Si nous trouvions un terrain qui convienne également à la société, ce serait à la réserve expresse que ce terrain soit compatible avec les caractéristiques nécessaires pour accueillir une telle activité (en termes de transports et en l'absence de nuisances pour les habitations proches).

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce jour sur ce dossier qui est clos pour ce qui est de l'épisode Longueau.

Maintenant, on verra si l'entreprise continue de nous solliciter et si nous sommes en mesure de fournir un terrain pour l'accueillir. Il existe d'autres zones d'activités qui ne sont pas sur Amiens Métropole et qui n'hésitent pas, d'ailleurs, à solliciter les entreprises qui pourraient venir dans l'agglomération.

Je les engage à étudier aussi ce dossier. Nous n'avons aucune raison d'entraver le fonctionnement d'une entreprise qui travaille d'ailleurs régulièrement sur le territoire.

Mais certaines activités nécessitent des emplacements adaptés. »

La séance a été levée à 20H34.

Le Président



Alain GEST

